



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 8 septembre 2023

Situation des ressources en eau : la dégradation s'accroît

Les températures caniculaires actuelles et le manque de précipitations continuent d'aggraver la situation de sécheresse et les débits des cours d'eau poursuivent leur diminution.

En conséquence, le préfet du Cher décide, en application de son arrêté cadre « sécheresse » et par arrêté de ce jour :

- de maintenir en alerte renforcée les bassins du Fouzon, de la Petite Sauldre, de l'Auron, de l'Airain et des Rampennes,
- de placer en crise le bassin de l'Yèvre amont et d'y maintenir les bassins de l'Aubois, du Colin, de l'Ouatier et du Langis, de l'Arnon aval, de la Théols, du Cher, de l'Arnon amont, de l'Indre amont et de la Vauvise.

Le reste du département est en situation de vigilance.

Les interdictions d'usage de l'eau applicables en situation d'alerte renforcée et de crise sont notamment :

- en situation d'alerte renforcée (bassins de l'Auron-Airain-Rampennes, du Fouzon, et de la Petite Sauldre) :
 - arrosage des potagers et terrains de sport de 8h à 20h,
 - lavage des façades, toitures, voiries, etc.
 - remplissage des piscines de plus d'1 m³,
 - manœuvre de vannes et remplissage des plans d'eau,
 - lavage des véhicules, en dehors des stations avec recyclage ou haute pression,
 - arrosage des jardinières, suspensions, espaces arborés sauf dérogation spéciale,
 - arrosage des pelouses, arbres et arbustes de plus d'un an, des massifs fleuris, et des golfs (sauf greens et départs),
 - irrigation à partir des cours d'eau et nappes d'accompagnement, de 10h à 20h,
 - irrigation à partir de la nappe du jurassique supérieur de 12h à 17h,
- interdictions supplémentaires en situation de crise (bassins de l'Aubois, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, du Cher, du Colin-Ouatier-Langis, de la Vauvise, de l'Indre amont, de la Théols et de l'Yèvre amont) :
 - irrigation à partir des cours d'eau et nappes d'accompagnement,
 - irrigation à partir de la nappe du jurassique supérieur de 10h à 20h,
 - arrosage des terrains de sport.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État et de
la communication**

Le préfet demande à l'ensemble des usagers de faire preuve de responsabilité et de sobriété dans leurs consommations. Face à cette situation tous les gestes comptent : les économies de chacun doivent contribuer à limiter la pression exercée sur la ressource en eau pour préserver l'alimentation en eau potable et les milieux naturels.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'État aux adresses suivantes :

www.cher.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

02 48 67 18 18
pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

6, place de la Pyrotechnie - CS 20001
18019 BOURGES CEDEX